



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 juin 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 35
Nombre de représentés : 01

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 34
Nombre de représentés : 01
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n° 2026-113

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

BUDGET DE VALORISATION DES
EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE
STATION D'EPURATION
(VETSSE)

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 mai 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 3 juin 2026.

LE MAIRE

Pour le Maire
l'Adjoint délégué
Franck JACQUES ANTOINE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, Mme Romina Woadally, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Nancy Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurélie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : M. Jean-Paul Burkic par Mme Isabelle Erudel.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier, M. Jean Patric Boitard et Mme Emmanuelle Thomas.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION (VETSSE)

Départ de M. le Maire, après débats et au moment du vote, de 17h30 à 17h31.
M. Franck Jacques-Antoine, 1^{er} adjoint, assure la présidence.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que le conseil municipal approuve le compte financier unique qui lui est annuellement présenté par le Maire ;

Vu l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que le Maire doit se retirer au moment du vote du compte financier unique ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 20 mai 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le compte financier unique 2025 du Budget annexe de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration dressé conjointement par le Maire et le Comptable public ;

Article 2 : d'arrêter le montant des restes à réaliser en investissement à 213 177,18 € en dépenses et à 521 704,52 € en recettes ;

Article 3 : d'arrêter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- en fonctionnement :
 - résultat de l'exercice : 0 € (pas de mouvement),
 - résultat de clôture : + 23 317,42 € ;
- en investissement :
 - résultat de l'exercice : -97 111,49 €,
 - résultat intermédiaire : + 13 649,25 € (ce montant sera repris en dépenses d'investissement, au compte 001, sur l'exercice 2026) ;
 - résultat définitif de clôture : excédent de 294 878,09 €.

Article 4 : de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 23 317,42 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire de 2026 ;

Article 5 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT DE SÉANCE**



F. JACQUES-ANTOINE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION (VETSSE)

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le compte financier unique du budget de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration pour l'exercice 2025.

LES RÉSULTATS

Compte tenu des réalisations en dépenses et en recettes et de la reprise de l'excédent antérieur reporté, il résulte pour l'année 2025 les éléments ci-après :

En investissement, le résultat de l'exercice est de -97 111,49 €. Une fois pris en compte l'excédent reporté (83 462,24 €) et les restes à réaliser (521 704,52 € en recettes et 213 177,18 € en dépenses), la section présente un résultat de clôture de 294 878,09 €.

En fonctionnement, le résultat de l'exercice est de 0 € (pas de mouvement en 2025). Une fois pris en compte l'excédent reporté (23 317,42 €), le résultat de clôture présente un excédent de 23 317,42 €, qu'il convient d'affecter.

L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement. Il est donc proposé au conseil municipal de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 23 317,42 € au niveau de la section de fonctionnement.

Ce montant sera repris au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2026.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration dressé conjointement par le Maire et le comptable public;
- d'arrêter les restes à réaliser en investissement comme suit :
 - en dépenses : 213 177,18 €
 - en recettes : 521 704,52 €
- d'arrêter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :
 - en fonctionnement :
 - résultat de l'exercice : 0 €, (pas de mouvements)
 - résultat de clôture : + 23 317,42 € ;

○ en investissement :

- résultat de l'exercice : -97 111,49 €,
 - résultat intermédiaire : -13 649,25 € (ce montant sera repris en dépenses d'investissement, au compte 001, sur l'exercice 2026) ;
 - résultat de clôture : excédent de 294 878,09 €.
-
- de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 23 317,42 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2026 ;
 - d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION (VETSSE)

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ANNEXE DETAILLÉE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le service VETSSE, destiné à l'arrosage des espaces verts et aux usages industriels, a été créé sous la forme d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) par délibération du 5 avril 2016 (affaire n° 2016-052).

Accompagnée par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la Collectivité avait prévu d'inclure, outre l'exploitation et le développement des installations, les travaux relatifs à la construction des infrastructures dans le périmètre d'une délégation de service public sous forme de concession (affaire n° 2016-121).

Dans ce contexte, le conseil municipal a approuvé en 2017 le versement d'une subvention d'équipement (affaire n° 2017-062 du 06/06/2017) et d'une subvention de fonctionnement (affaire n° 2017/143 du 05/12/2017) afin de supporter les dépenses de préfiguration du projet.

En février 2018, le Préfet a pris un arrêté n° 2018-181/SG/DRECV portant autorisation du projet de réutilisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration, au titre du Code de l'Environnement. Cependant, cette autorisation est assortie de dispositions techniques (distance de 5 mètres par rapport aux voies de circulation) mettant en péril sa pertinence et sa viabilité économique et rendant impossible le déploiement du projet.

Pour rappel, le process proposé par la Ville est basé sur un traitement par osmose inverse, technologie garantissant une grande qualité de l'eau.

La Ville, soutenue dans sa démarche par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ecocité et ses membres, poursuit les discussions avec les services instructeurs locaux et les ministères de la Transition Ecologique et de la Santé afin de faire évoluer la réglementation, cette dernière ne prenant pas en compte la qualité de l'eau traitée. En parallèle, une demande de dérogation nationale a été faite auprès du Premier ministre par courrier du 23 décembre 2020, cosigné par le Président du Territoire de la Côte Ouest, le Président du GIP et le Maire de la Commune de Le Port.

Les épisodes de sécheresse survenus en France Métropolitaine ont questionné sur le bon usage et la juste répartition de la ressource en eau. Le gouvernement s'est engagé, au travers des 53 mesures du Plan Eau publié en mars 2023, à encourager les usages d'eaux non conventionnels, incluant la réutilisation des eaux usées.

Des assouplissements réglementaires sont ainsi intervenus par arrêté ministériel du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts. Ces assouplissements permettent aujourd'hui à la Ville d'envisager la reprise du projet.

Au préalable, elle devra déposer une nouvelle demande d'autorisation préfectorale conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 décembre 2023 mais également, mettre à jour

les données techniques et économiques du projet par le biais d’une mission d’assistance à Maîtrise d’Ouvrage qui a été lancée en 2024.

La mission d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage a démarré en octobre 2024. Le montant de cette mission s’élève à 368 934 € HT avec un financement obtenu de l’Office Français de la Biodiversité et de l’Office de l’Eau à hauteur de 279 900,30 €.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ Le tableau présenté ci-après par chapitre fait apparaître les réalisations de l’année (titres et mandats émis) ainsi que la reprise de l’excédent reporté.

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
002 - Résultat reporté	23 317,42	23 317,42	100,0%
Recettes de fonctionnement	23 317,42	23 317,42	100,0%

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
011 Charges à caractère général	18 317,42	0	
67 Charges spécifiques	5 000,00	0	
Dépenses de fonctionnement	23 317,42	0	

En fonctionnement, les recettes (23 317,42 €) correspondent à l’excédent reporté de 2024.

■ Le résultat se décline de la façon suivante :

Recettes	Dépenses	Solde	
0,00	0,00	0,00	Résultat de l'exercice
0,00	23 317,42	23 317,42	Résultat reporté
0,00	23 317,42	23 317,42	Résultat de clôture

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

■ Le tableau présenté ci-après par chapitre fait apparaître les réalisations de l'année (mandats et titres émis) :

Dépenses d'investissement

Chapitre	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
20 Immobilisations incorporelles	646 516,68	168 604,49	26,1%
Dépenses d'investissement	646 516,68	168 604,49	26,1%

Recettes d'investissement

Chapitre	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
13 Subventions d'investissement	563 054,44	71 493,00	12,7%
001 Résultat d'investissement reporté	83 462,68	83 462,24	100,0%
Recettes d'investissement	646 516,68	154 955,24	23,9%

Les restes à réaliser (RAR) concernent :

- en dépenses : le solde restant sur le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (213 177,18 €) ;
- en recettes : le solde de la subvention d'investissement votée par la collectivité est de 521 704,52 €.

■ Le résultat se décline de la façon suivante :

Recettes	Dépenses	Solde	
71 493,00	168 604,49	-97 111,49	Résultat de l'exercice
83 462,24		83 462,24	Résultat antérieur reporté
154 955,24	168 604,49	-13 649,25	Résultat intermédiaire de clôture
521 704,52	213 177,18	308 527,34	Restes à réaliser
676 659,76	381 781,67	294 878,09	Résultat de clôture

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Compte tenu de l'excédent de clôture de la section d'investissement, il est proposé de maintenir l'excédent de clôture de fonctionnement au niveau de la section.

Ce montant sera repris en recettes au chapitre au chapitre 001 lors du budget supplémentaire de l'exercice 2026.